

MEMBRES INDÉPENDANTS DU BUREAU DE L'UNITÉ D'INTÉGRITÉ DE L'ATHLÉTISME

DESCRIPTION DU POSTE

Fonction

L'Unité d'intégrité de l'athlétisme (UIA) a pour rôle de protéger l'intégrité de l'Athlétisme. Pour ce faire, elle met en œuvre des actions éducatives et des contrôles. Elle diligente des enquêtes et engage des poursuites en cas de violation des règles antidopage et autres manquements à l'intégrité dans le cadre des Règles et des Règlements de World Athletics, y compris le Code de conduite en matière d'intégrité et les règles découlant du *Code mondial antidopage*.

L'UIA fonctionne indépendamment de World Athletics, conformément aux Statuts de World Athletics. Le Bureau de l'UIA est chargé de piloter l'UIA et est responsable de l'approbation et de la révision de la stratégie, du plan annuel, des politiques et des procédures de l'UIA, ainsi que de l'approbation de son budget (sous réserve du financement alloué par le Bureau exécutif de World Athletics). Le Bureau de l'UIA contrôle les résultats d'ensemble de l'Unité, y compris la nomination du directeur de l'Unité et le suivi de ses performances dans l'exécution de la stratégie convenue et du plan annuel. Le Bureau de l'UIA a le devoir d'agir indépendamment des organes de World Athletics, mais il est tenu de faire rapport au Congrès de World Athletics chaque année et à chaque réunion du Conseil de World Athletics, ainsi que sur demande. Vous trouverez de plus amples informations sur l'UIA et ses activités dans le document *Rapport annuel et Comptes* de World Athletics disponible en cliquant ici.

Composition

Composition du Bureau de l'Unité d'intégrité :

- un (1) président indépendant;
- quatre (4) membres indépendants;
- un (1) membre du Conseil de World Athletics désigné par le Conseil (sans droit de vote) ;
- le directeur de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (sans droit de vote).

Critères

Les membres indépendants doivent avoir les qualifications suivantes :

- chaque membre indépendant doit avoir de l'expérience en matière de gouvernance;
- collectivement, les cinq membres indépendants (y compris le président indépendant) du Bureau de l'UIA doivent avoir des compétences et une expérience significatives en matière de lutte contre le dopage, d'intégrité et de droit.

En outre, il est attendu des candidats de posséder les qualités suivantes :

- intégrité irréprochable;
- expérience dans la lutte antidopage et/ou dans le domaine de l'intégrité dans le sport ;
- capacité à comprendre les enjeux et avoir une vue d'ensemble. Capacité à développer des partenariats stratégiques dans le milieu du sport et à un niveau international;



personne influente, efficace, sachant communiquer avec autrui dans un contexte multiculturel.

Responsabilités

Le Bureau de l'UIA est investi notamment des devoirs, pouvoirs et responsabilités suivants :

- protéger l'intégrité de l'Athlétisme et de World Athletics, en agissant, à tout moment, de bonne foi et dans le meilleur intérêt de l'UIA ;
- s'assurer que le Bureau de l'UIA prenne des décisions pondérées et objectives dans le cadre des missions et des fonctions qui lui sont assignées, notamment :
 - approuver et examiner un plan stratégique pour l'UIA et de contrôler régulièrement les progrès réalisés au regard de ce plan stratégique;
 - o identifier et gérer les risques concernant l'Unité;
 - o approuver et examiner un plan et un budget annuels et surveiller les progrès réalisés au regard desdits plan et budget annuels ;
 - o nommer le directeur de l'Unité et contrôler le suivi de son travail ;
 - o approuver les décisions du directeur de l'Unité :
 - s'il existe un cas de Violation en lien ou non avec le dopage et non lié à des analyses qui doit être entendu, tel que prévu par les Règles;
 - si World Athletics fait appel des décisions du Tribunal disciplinaire devant le TAS;
 - si World Athletics participe à tout appel ou toute autre procédure devant le TAS ou devant toute autre instance auprès de laquelle World Athletics n'est pas partie.
 - o assurer le suivi des performances globales de l'Unité;
 - faire rapport aux Fédérations membres de World Athletics chaque année et à chaque réunion du Conseil de World Athletics, ainsi que sur demande.
- représenter et défendre l'UIA au plus haut niveau auprès de l'ensemble des parties prenantes clés, des partenaires internationaux et des médias.

Plus d'informations sur l'UIA et le Bureau de l'UIA sont disponibles dans les <u>Règles de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme</u>.

Nomination

Le Congrès de World Athletics désignera les nouveaux membres indépendants (y compris le président indépendant) sur la recommandation du Panel de nomination au Bureau de l'Unité d'intégrité. La liste des membres composant le Panel peut être consultée <u>en cliquant ici</u>1. Ce Panel fonctionne séparément et indépendamment de World Athletics. Il est responsable de la sélection, du recrutement, de l'évaluation de personnes puis il formule des recommandations quant aux personnes qu'il considère les plus aptes à occuper les postes disponibles.

Lors de la sélection des candidats recommandés, le Panel doit identifier les compétences, l'expertise et l'expérience qui sont requises au sein du Bureau de l'UIA. Par ailleurs, les candidats doivent répondre à des critères tels que définis dans les Statuts de World Athletics :

- chaque membre doit avoir de l'expérience en matière de gouvernance ; et
- les membres doivent, dans leur ensemble, posséder une grande expérience et des compétences substantielles en matière de lutte antidopage, de droit et autres questions d'intégrité.

¹ Au titre de l'article 74.2(a) des Statuts, si le président indépendant et tous les membres indépendants du Bureau de l'UIA en poste sollicitent le renouvellement de leur mandat, le membre du Conseil qui siège au Bureau de l'UIA siègera au sein du Panel de nomination au Bureau de l'Unité d'intégrité.



Les candidats doivent être âgés de 18 ans ou plus. Ils ne peuvent être des membres du personnel et ne doivent pas être inéligibles.

Les candidats doivent avoir une maîtrise courante de l'anglais à l'écrit comme à l'oral. La capacité à s'exprimer en français ou en espagnol est un atout mais n'est pas impérative.

Pour occuper le poste de membre indépendant, un candidat ne peut être membre d'une Commission, d'un Groupe de travail ou de tout autre organe de World Athletics ni occuper une autre fonction au sein de l'organisation.

Mandat

Le mandat des membres du Bureau de l'UIA approuvé par le Congrès sera d'environ quatre ans, commençant à la première réunion du Conseil de World Athletics suivant la réunion du Congrès 2023 de World Athletics et prenant fin à la première réunion du Conseil de World Athletics suivant la réunion du Congrès 2027 de World Athletics. Les membres du Bureau de l'Unité d'intégrité peuvent être reconduits dans leurs fonctions pour des mandats successifs de façon non limitative.

Administration

Le Bureau de l'UIA se réunit environ quatre fois par an (deux fois en personne) et tient ponctuellement des réunions *ad hoc.* Les réunions de consultation et de décision peuvent avoir lieu par vidéoconférence ou par courrier électronique.

Rémunération

Les honoraires versés aux membres indépendants du Bureau de l'UIA sont les suivants :

- 15 000 USD par an;
- une indemnité journalière de 150 USD pour les déplacements et la participation aux réunions de l'UIA

En outre, les frais de déplacement, d'hébergement et autres dépenses raisonnables encourues dans le cadre de la fonction seront remboursés conformément à la politique de World Athletics.

Vérification d'éligibilité

La nomination de toute personne au poste de membre du Bureau de l'UIA est soumise à la condition de son Éligibilité (tel que défini dans les Statuts de World Athletics), y compris à la condition de satisfaire à une Vérification d'éligibilité par le Panel de vérification, conformément aux Règles de vérification d'éligibilité de World Athletics.

Comment postuler

Les candidatures sont à transmettre à l'adresse électronique <u>panel-candidates@worldathletics.org</u>. Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- un curriculum vitae complet;
- une lettre décrivant l'aptitude du candidat (au regard des critères décrits ci-dessus), ses compétences, son expérience et ses qualités pour occuper l'un des postes de membre du Bureau.
 Dans sa lettre, le candidat devra expliciter les raisons qui motivent sa candidature et comment il contribuera au travail du Bureau:
- **les coordonnées personnelles** du candidat : l'adresse (professionnelle et privée), les numéros de téléphone (y compris le téléphone portable) et l'adresse électronique personnelle ;
- **références**: coordonnées complètes de trois personnes de référence. Ces personnes de référence ne seront contactées qu'après consultation préalable avec le candidat. Il incombe au candidat de s'assurer que ces personnes sont disposées à fournir des informations au membre de l'équipe de recrutement qui prendra contact avec elles, le cas échéant.



Les candidatures doivent parvenir au plus tard le 10 mai 2023 (à 18 h, heure d'été d'Europe centrale).

World Athletics accepte les candidatures d'un large éventail de candidats, quels que soient leur âge, leur sexe, leur appartenance ethnique, leur orientation sexuelle, leur religion ou leur handicap.